

Offre de collaboration Immobilier / commercial

Le cabinet AVODIRE étoffe son pôle immobilier/commercial

AVODIRE, cabinet d'avocats jeunes et dynamiques, composé de sept associés, souhaite renforcer son équipe de collaborateurs suite à l'association de plusieurs de ses collaborateurs historiques, afin de faire face à l'accroissement constant de son activité.

AVODIRE est un cabinet d'affaires inter-barreaux Nantes/Paris, exerçant tant en conseil qu'en contentieux, auprès d'une clientèle composée principalement d'entreprises situées dans le grand ouest et à Paris.

Le poste est à pourvoir au sein du cabinet nantais situé dans des locaux de standing en plein centre-ville, proche des juridictions, des transports publics et au cœur de la vie économique.

La collaboration libérale proposée

Le pôle commercial/immobilier recrute un collaborateur libéral (H/F) motivé, impliqué, rigoureux et créatif, afin de seconder ses deux associés et s'intégrer à l'équipe déjà composée de deux collaborateurs (un senior et un junior) et d'une assistante.

AVODIRE s'attache à permettre aux collaborateurs de suivre les dossiers, en autonomie supervisée, de leur ouverture jusqu'à la plaidoirie.

Des outils de travail performants

Grâce à son investissement effectif dans le numérique, AVODIRE est en capacité d'offrir à ses équipes des outils de travail digitalisés permettant la délégation et le suivi des dossiers en temps réel et à distance. La salle de réunion équipée d'un système de visioconférence et de signature électronique permet d'organiser des réunions et rendez-vous à distance.

Le poste permet donc jusqu'à deux jours de télétravail hebdomadaires (sauf audiences et rendez-vous clients). Si le collaborateur le souhaite, le poste peut également être à temps partiel.

Les conditions de la collaboration et le développement de carrière

Les associés du pôle droit immobilier / droit commercial sont attachés au développement des compétences des collaborateurs ; les formations EDAGO/EOA sont donc prises en charge par le cabinet et le développement de la clientèle personnelle est encouragé.

La rémunération sera déterminée au vu de l'expérience et du profil du candidat.

Le cabinet prend également en charge les cotisations ordinaires et l'assurance RCP barreau.

Le collaborateur bénéficiera en sus de sa rémunération d'un accès à une plateforme ouvrant droit à de nombreuses offres, remises et réductions sur la vie quotidienne, la billetterie, les loisirs, les voyages et les week-ends. Le nombre de semaines de congés en sus du minimum ordinal peut également être discuté.

Si vous souhaitez rejoindre le cabinet, adressez-nous votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : avodire@avodire.fr